

Albert SANCHEZ

Maire

Mairie de Cugnaux
Hôtel de Ville - 5 place de l'Église
31270 Cugnaux
Tél. 05 62 20 76 20
Fax 05 62 20 76 00
www.ville-cugnaux.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2023ARR013

Date de mise en ligne sur le site Internet de la commune : 22 mai 2023

Objet : Arrêté modificatif portant nomination des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2143-3,

VU la délibération du Conseil municipal n° 102 du 23 septembre 2020 créant et arrêtant la composition de la Commission communale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées,

CONSIDÉRANT que la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées de la commune de Cugnaux est composée :

- du Maire ou son représentant,
- de 10 conseillers(es) municipaux(les),
- de 4 membres représentant les associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- d'1 membre représentant des acteurs économiques,
- de 3 membres représentant d'autres usagers de la ville.

VU l'arrêté n°2021ARRR036 du 15 octobre 2021 portant nomination de ses membres ;

VU l'arrêté modificatif n° 2022ARR001 portant nomination des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées du 11 janvier 2022 ;

VU l'arrêté modificatif portant nomination des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées du 25 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter une modification de la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la Commission est ainsi arrêtée :

Le représentant :

- Albert SANCHEZ, Maire,

Les Conseillers(es) municipaux(les) :

- Muriel LIMONDIN, Adjointe au Maire
- Rémi FAGET, Adjoint au Maire
- Christian BERHO, Adjoint au Maire
- Ana FAURE, Conseillère Municipale
- Matthieu LAGOUTE, Conseiller Municipal
- Stéphane LEFEBVRE, Conseiller Municipal
- André SENDRA, Conseiller Municipal
- Nadine HANDSCHUTTER, Conseillère Municipale
- Marie-Laure BURTIN, Conseillère Municipale
- Sandrine LYORET, Conseillère Municipale

Les représentants des associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique :

- Élisabeth LAFOND – Association ELHEVA
- Anne-Hélène LABISSY – Association ELHEVA
- Jean-Pierre MORILHAT – Association ELHEVA
- Marie CONTRASTIN – Association ADYSE 31

La représentante des acteurs économiques :

- Stéphanie MASSARIN – CSF/Vivier

Les représentants d'autres usagers de la ville :

- Jean-Marc PEDUSSAUD
- Hélène NOIR
- Yves TASSOT

Article 2

Le présent arrêté emportera, à cette même date, abrogation de l'arrêté du 25 avril 2022

Article 3 :

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site Internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.



Fait à Cugnaux, le 16 mai 2023
Le Maire,

M. Albert SANCHEZ